

Préavis Municipal – 06/2025

Rénovation de la place de jeux du collège et amélioration du préau de l'école

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Afin de se conformer aux normes SN EN 1176 (équipements de jeux) et SN EN 1177 (sols amortissants), garantissant la sécurité des aires de jeux, il est nécessaire de remplacer la place de jeux actuelle de l'école, arrivée en fin de vie. Une analyse de l'état des installations et du revêtement a révélé que les éléments en place ne peuvent être réutilisés en raison de leur détérioration avancée.

La Municipalité propose donc un projet de rénovation comprenant l'installation d'un sol coulé, offrant davantage de sécurité, facilitant l'entretien, tout en ayant une durée de vie plus longue que des dalles. Les nouveaux équipements de jeux seront en acacia, un matériau reconnu pour sa durabilité. De plus, la configuration du terrain sera optimisée en exploitant la pente naturelle pour intégrer des éléments ludiques tout en repositionnant l'aire de jeux afin d'améliorer l'organisation de l'espace.

Parallèlement, une amélioration du préau est prévue pour optimiser l'entretien, la sécurité et l'attractivité du lieu. Actuellement, le revêtement en gravier pose des problèmes d'entretien et de sécurité.

Une solution envisageant l'ajout de dalles et de pavés filtrants a été écartée en raison de son coût élevé. La Municipalité a donc opté pour un mélange de graviers avec 20 % de terre végétale et du gazon maigre, permettant un terrain stable, facile à entretenir et plus agréable visuellement.

2. Présentation du projet

2.1 Changement de la place de jeux

- **Conformité aux normes** : La place de jeux actuelle ne respecte plus les standards en vigueur, ce qui représente un risque pour les enfants.
- **Accessibilité améliorée** : Le nouvel emplacement facilitera l'accès pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.
- **Entretien simplifié** : La reconfiguration permettra de limiter l'usure de l'herbe et la formation de zones glissantes, particulièrement sur le talus où les enfants jouent fréquemment.

- **Choix du revêtement en sol coulé :** Bien que légèrement plus coûteux, le revêtement en sol coulé présente plusieurs avantages majeurs :
 - Durée de vie supérieure (environ 18 ans contre 10 ans pour des dalles classiques) ;
 - Minimise la quantité de revêtement nécessaire d'environ 20 % ;
 - Permet également d'introduire des éléments ludiques supplémentaires grâce à l'utilisation de différentes couleurs, rendant ainsi la place de jeux plus attractive et stimulante pour les enfants.



2.2 Amélioration du préau

- **Suppression du gravier** : L'actuel revêtement en gravier pose des problèmes d'entretien (balayage, remplissage des grilles notamment) et complique la livraison des copeaux. De plus, il génère des désagréments lors des récréations car les enfants utilisent les graviers pour jouer et les lancent en dehors du préau.
- **Installation d'une couverture végétale adaptée** : Afin de conserver un espace polyvalent tout en réduisant les contraintes d'entretien, il est prévu de remplacer le gravier par de l'herbe maigre, résistante à la sécheresse et à la compaction. Cet aménagement permettra donc d'accueillir ponctuellement des véhicules comme actuellement.
- **Ajout de quatre bancs** : Un mobilier urbain viendra activer cet espace en offrant un lieu de repos et de convivialité. Ces bancs sont solides en fer forgé et en bois tout en restant déplaçables.



- **Première pierre pour un futur projet** : Dans un second temps, une initiative impliquant les classes scolaires pourrait être mise en place pour valoriser l'arrière du hêtre, rendant cette zone plus vivante et accueillante.



3. Coûts

3.1 Rénovation de la place de jeux

Rénovation de la place de jeux	Montant
Mise en place du chantier (génie-civil, travaux préparatoires, sécurité)	5'360
Evacuation de l'ancienne place (fait par la voirie) uniquement frais d'élimination des déchets	1'600
Ensemble de jeux avec socles	50'815
Sol coulé et dalles de protection des chutes	19'500
Finition terrain (accès, gazon)	3'000
Suivi de chantier (plans, réunions, sécurité)	2'700
Sous total	82'975
Réserve de risque (15% arrondi)	12'525
Total rénovation de la place de jeux	95'500

3.2 Amélioration du préau

Amélioration du préau	Montant
Remplacement du gravier par de l'herbe maigre <ul style="list-style-type: none"> - Mise en chantier - Décapage d'une profondeur de 15 cm - Mise en place gravier concassé et terre végétale - Semis gazon maigre, résistant au sec 	20'000
Achat, livraison et installation de 4 bancs	3'200
Total amélioration du préau	23'200

3.3 Récapitulatif des coûts

Récapitulatif des coûts	Montant
Rénovation de la place de jeux	95'500
Amélioration du préau	23'200
Total	118'700

4. Programme des travaux

L'objectif serait de réaliser les travaux durant l'été, lorsque les enfants sont en vacances.

Toutefois, le programme restera soumis à la disponibilité de l'entreprise chargée de l'installation des jeux, dont le carnet de commandes est actuellement très chargé.

Si la réalisation durant la période estivale s'avère impossible, les travaux seront reportés aux prochaines vacances scolaires afin de minimiser les perturbations pour l'école.

5. Amortissement des investissements

Conformément à la grille imposée par le règlement sur la comptabilité des communes pour la rubrique « Travaux de menue importance », l'amortissement des coûts du préavis doit se faire sur une période de 10 ans.

L'amortissement sera mis au budget et débutera l'année suivant la clôture du préavis, à priori en 2026 ou en 2027.

6. Conclusion :

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis N° 06/2025
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission PaCom et urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter le crédit d'investissement de 23'200 CHF pour le réaménagement du préau
2. D'accepter le crédit d'investissement de 95'500 CHF pour la rénovation de la place de jeux
3. D'accepter la prise en charge de leurs financements par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la l'exécution de ces travaux

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Johann Theux



La Secrétaire :



Laury Brünisholz